



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc

de l'Éducation Nationale - www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse,
Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à le FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Olivier PASQUETTI
Président de la FELCO

Le 19 septembre 2024

à Monsieur le Président
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Objet : enseignement public de l'occitan – signature convention État / Régions

Monsieur le Président,

Notre fédération a vocation à fédérer les associations académiques qui regroupent dans l'aire historique de la langue d'oc les enseignants de cette langue au sein de l'école publique. À ce titre, elle compte des adhérents dans votre région, puisque on l'y parle.

La FELCO est aussi en contact régulier avec le ministère, et, au niveau local, avec les institutions régionales. Ainsi de l'Office public de la langue occitane (OPLLO - <https://www.ofici-occitan.eu/fr/accueil/>) qui associe l'État et deux collectivités territoriales, les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie-Pyrénées-Méditerranée.

Au cours d'une réunion tenue le 5 septembre dernier à Toulouse¹, nos représentants et ceux de l'OPLLO sont tombés d'accord sur un constat : votre région aurait tout à fait sa place parmi les partenaires de l'OPLLO afin de permettre que soit menée, au niveau de l'ensemble de l'aire de la langue d'oc, une politique concertée et dynamique au service de cette langue. Les champs

¹ Voir notre compte rendu succinct : <https://www.felco-creo.org/12-09-24-notes-sur-le-seminaire-oplo-05-09-24-tolosa/>

potentiels d'intervention sont nombreux, que ce soit au niveau des médias, du soutien à la culture ou de la signalétique routière bilingue, dans le cadre bien sûr des compétences propres aux régions.

Pour ce qui nous concerne, il nous semble que la Région que vous présidez peut jouer un grand rôle dans le développement de l'enseignement. D'abord en négociant avec le ministère la signature d'une convention, telle que prévue depuis la loi Fillon de 2005. Une telle convention permettrait de fixer des objectifs chiffrés, susceptibles d'améliorer la situation d'un enseignement qui dans le nord de l'espace d'oc, que ce soit dans les Alpes du sud ou en Auvergne-Rhône-Alpes, fait figure de sacrifié, faute d'une offre suffisante pourtant stipulée par les textes depuis l'entrée en vigueur de la loi Molac de 2021.

Nous ne doutons pas de l'intérêt que vous portez à une langue et une culture qui font aussi bien partie du patrimoine national que de celui propre à votre Région, et nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples informations. Nous restons par ailleurs en liaison avec l'OPLLO qui ne manquera pas de prendre contact avec vous sur les mêmes sujets.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

P/O Olivier PASQUETTI,
Marie-Jeanne Verny, professeure émérite des Universités, cosecrétaire FELCO.

